

GUIDE PRATIQUE POUR LES FAMILLES

AEEH, PCH : financer un accompagnement éducatif

Les aides qui peuvent alléger le coût d'un accompagnement en libéral, à quelle porte frapper, et comment constituer votre dossier pas à pas.

Le coût d'un accompagnement en libéral est une vraie question pour les familles : les séances d'un éducateur spécialisé ne sont pas remboursées par l'Assurance Maladie. Plusieurs dispositifs peuvent pourtant alléger ces dépenses, parfois les couvrir. Ce guide fait le tour des pistes, puis du dossier à constituer.

1 L'AEEH, l'allocation de base

L'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé est versée par la CAF (ou la MSA) aux parents d'un enfant de moins de 20 ans dont le handicap est reconnu par la MDPH. Elle comprend un montant de base, auquel peuvent s'ajouter des compléments (6 niveaux) selon les dépenses engagées et la réduction d'activité professionnelle des parents.

LE POINT CLÉ POUR VOUS

Les frais d'accompagnement éducatif en libéral font partie des dépenses qui peuvent être prises en compte pour l'attribution d'un complément. Conservez systématiquement devis et factures : ils constituent votre dossier.

2 La PCH, la prestation de compensation

La Prestation de Compensation du Handicap, versée par le département, peut financer notamment de l'aide humaine et des charges spécifiques. Depuis 2008, les parents peuvent choisir entre le complément d'AEEH et la PCH, ou combiner AEEH de base et PCH.

NOTRE CONSEIL

Le choix le plus avantageux dépend de chaque situation : la MDPH peut réaliser une étude comparative entre les deux options. Demandez-la explicitement.

3 Le dossier, pas à pas

- ✓ **Demandez un devis détaillé** au professionnel : fréquence des séances, tarif, objectifs de l'accompagnement. Les éducateurs référencés sur moneducateur.fr en établissent sur demande.
- ✓ **Joignez ce devis à votre demande MDPH** (première demande ou révision), avec les bilans et certificats médicaux.
- ✓ **Après accord, conservez chaque facture** : elles justifient les compléments et servent lors des renouvellements.

4 Les autres pistes à connaître

- Certaines mutuelles et certains comités d'entreprise participent aux frais d'accompagnement.
- Des communes et des associations proposent des aides ponctuelles.
- Les caisses de retraite complémentaire des parents ont parfois des fonds d'action sociale.

IMPORTANT

Les montants et conditions évoluent régulièrement : vérifiez toujours les chiffres à jour auprès de la CAF, de votre MDPH ou sur service-public.fr.

5 Quelques repères sur les tarifs

À titre indicatif, la plupart des éducateurs spécialisés libéraux pratiquent des tarifs horaires allant de 25 à 60 € pour une séance de suivi. Les bilans et les interventions spécifiques (participation à une réunion scolaire, rédaction d'écrits pour un dossier MDPH) font souvent l'objet d'un forfait distinct. Vous pouvez demander un devis écrit avant tout engagement : c'est une pratique courante, et un professionnel sérieux y répondra volontiers.

Un conseil d'expérience : ne renoncez pas à un accompagnement pour des raisons financières sans avoir exploré ces pistes. Les familles qui obtiennent un complément d'AEEH pour financer un suivi éducatif sont nombreuses, et le dossier est moins complexe qu'il n'y paraît.

Trouver un éducateur près de chez vous

L'annuaire est gratuit pour les familles, sans inscription. Les tarifs sont affichés sur la plupart des fiches : vous pouvez comparer avant de prendre contact.

moneducateur.fr

À propos de MonEducateur.fr

MonEducateur.fr est le premier annuaire national des éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs libéraux de France. La consultation des profils et l'envoi de messages sont gratuits pour les familles, sans inscription. Chaque professionnel référencé justifie d'un diplôme d'État (DEES ou DEME) et d'un exercice libéral déclaré ; notre équipe examine chaque dossier avant publication. Le Label MonEducateur distingue les professionnels dont l'entreprise et le diplôme ont été vérifiés et qui ont signé notre charte professionnelle.

Ce guide est proposé à titre d'information générale. Les dispositifs, montants et conditions évoluent : vérifiez toujours les informations à jour auprès de votre CAF, de votre MDPH ou sur service-public.fr. Reproduction et diffusion libres, sans modification. © MonEducateur.fr, juillet 2026.